



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 17 mai 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2010

CM-201005143

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 17 mai 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 2010

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010

3. Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1. Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

4. Rapport des commissions

4.1. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien

4.2. Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 402 – 408, avenue Georges V

4.3. Dérogations mineures pour l'immeuble situé au 11374 – 11378, rue Sainte-Catherine

5. Rapport des services

5.1. Déplacement des séances ordinaires du conseil municipal du 21 juin 2010 au 14 juin 2010 et du 16 août 2010 au 30 août 2010

- 5.2. Compensation financière de 3 000 \$ afin d'exempter l'immeuble sis au 11374 à 11378, rue Sainte-Catherine de maintenir 3 unités de stationnement
- 5.3. Demande au programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »
- 5.4. Prêt de l'autobus pour la Fête des voisins
- 5.5. Prêt de l'autobus pour les festivités printanières
- 5.6. Activité de danse en ligne
- 5.7. Autoriser la trésorière à effectuer des placements conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*
- 5.8. Dépôt des états comparatifs de la Ville de Montréal-Est
- 5.9. Entente avec Gestion Immobilière SETL inc. dans le dossier du prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke
- 5.10. Droit d'usage – nouvelle conduite vers les installations portuaires de Chimie ParaChem s.e.c.
- 6. Règlement**
 - 6.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9
 - 6.3. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 714 – *Règlement de lotissement* – et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66
 - 6.4. Règlement 714-3 – Règlement modifiant le règlement 714 – *Règlement de lotissement* – et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66 – Adoption du premier projet
 - 6.5. Règlement 713-71 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22 – Adoption du premier projet
 - 6.6. Règlement 713-72 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62 – Adoption du premier projet
 - 6.7. Règlement 609-6-2 – *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* - et son amendement afin de modifier le réseau de camionnage – Adoption
 - 6.8. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin d'augmenter à un représentant par district le nombre de membres choisis parmi les résidents
 - 6.9. Règlement 718-3 – Règlement abrogeant le règlement 718 – *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* – et ses amendements – Adoption du projet
 - 6.10. Modification au règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* – afin d'ajouter l'annexe C décrivant l'emprise de l'avenue Lakefield dans le cadre du projet DST-2008-03
 - 6.11. Règlement 713-67 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65 – Adoption
 - 6.12. Règlement 714-2 – Règlement modifiant le règlement 714 – *Règlement de lotissement* – et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65 – Adoption
- 7. Adjudication de contrats**
 - 7.1. Résiliation du contrat de location d'une agence de sécurité-patrouille avec la firme Bureau canadien d'investigation & ajustement (BCIA) inc. et octroi dudit contrat à la firme Sécurité des Deux-Rives pour un montant de 204 144,83 \$ incluant toutes taxes
 - 7.2. Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons, ailes, chasse-neige et harnais à Globocam Montréal inc. pour un montant de 200 719,76 \$ incluant toutes taxes
 - 7.3. Octroi de contrat pour le pavage de rues et trottoirs 2010 à Simard-Beaudry Construction pour un montant de 422 618,11 \$ incluant toutes taxes
- 8. Mandat de services professionnels**
- 9. Personnel**
 - 9.2. Nomination de monsieur Marcel Leblanc au poste de contremaître des équipements et des bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics
 - 9.3. Approbation de la Politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal-Est
 - 9.4. Approbation de l'ajustement du salaire du directeur général
 - 9.5. Approbation des ajustements de salaire du personnel cadre de la Ville de Montréal-Est
- 10. Demande de contributions financières**
 - 10.1. Don de 1 000 \$ à la Légion royale canadienne pour les rénovations
 - 10.2. Don de 1 000 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est
 - 10.3. Don de 100 \$ au Club des voitures anciennes du Québec
 - 10.4. Don de 100 \$ à madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours lors de la Fête des voisins
- 11. Relation publique**
- 12. Proclamation**
- 13. Affaire nouvelle**
 - 13.1. Report de la soirée « retrouvailles » prévue le vendredi 4 juin 2010 au samedi 25 septembre 2010
 - 13.2. Modification de la constitution du Comité du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Sur cette proposition, il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, et appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

De modifier la proposition principale afin de retirer le point 13.1 à l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 17 mai 2010 tel que décrit ci-dessous :

13.1. Report de la soirée « retrouvailles » prévue le vendredi 4 juin 2010 au samedi 25 septembre 2010

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 17 mai 2010 ci-dessus tel que modifié par le retrait du point 13.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

CM-201005144 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201005145 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner et d'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 17 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9000, AVENUE MARIEN

CM-201005146 4.1

Considérant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 mars 2010;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure pour le bâtiment principal de l'immeuble sis au 9000, avenue Marien de façon à permettre une superficie en maçonnerie de 17 % pour le mur situé au nord, de 24 % pour le mur situé au sud et de 19,5 % pour le mur situé à l'est, et ce, en lieu et place du 30 % réglementaire pour ces trois murs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 402 - 408, AVENUE GEORGES V

CM-201005147 4.2

Considérant la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 402 - 408, avenue Georges V;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 mars 2010;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures suivantes pour le bâtiment principal de l'immeuble sis au 402 - 408, avenue Georges V de façon à permettre :

- o un coefficient d'occupation du sol maximum de 1,3 en lieu et place du coefficient réglementaire de 1;
- o un escalier extérieur menant au 2^e étage situé en façade du bâtiment principal et à moins de 1 m de la ligne avant du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11374 – 11378, RUE SAINTE-CATHERINE

CM-201005148

4.3

Considérant la demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 11374 – 11378, rue Sainte-Catherine;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 23 mars 2010;

Considérant que, lors de l'étude de ce point, l'opportunité de s'exprimer sur cette demande a été donnée aux personnes présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures suivantes pour le bâtiment principal de l'immeuble sis au 11374 – 11378, rue Sainte-Catherine de façon à permettre :

- o une marge de recul arrière de 0,3 m en lieu et place des 8 m réglementaires;
- o 2 unités de stationnement situées dans la cour avant de l'immeuble en lieu et place des 5 unités réglementaires;
- o un escalier extérieur menant au 2^e étage situé en façade du bâtiment principal.

Ces dérogations sont toutefois conditionnelles au paiement de la compensation établie au règlement 713 – *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

5

DÉPLACEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2010 AU 14 JUIN 2010 ET DU 16 AOÛT 2010 AU 30 AOÛT 2010

CM-201005149

5.1

Considérant qu'il y a lieu de déplacer les séances ordinaires des 21 juin 2010 et du 16 août 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De déplacer la séance ordinaire du 21 juin 2010 au 14 juin 2010 et celle du 16 août 2010 au 30 août 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION FINANCIÈRE DE 3 000 \$ AFIN D'EXEMPTER L'IMMEUBLE SIS AU 11374 À 11378, RUE SAINTE-CATHERINE DE MAINTENIR 3 UNITÉS DE STATIONNEMENT

CM-201005150

5.2

Considérant la demande adressée par la succession Maurice Senez afin d'être autorisée de maintenir 2 unités de stationnement en lieu et place des 5 unités exigées par le règlement 713 – *Règlement de zonage*;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 23 mars 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter une compensation financière de 3 000 \$ afin d'autoriser l'immeuble situé au 11374 – 11378, rue Sainte-Catherine à maintenir 2 unités de stationnement au lieu des 5 unités réglementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

CM-201005151

5.3

Considérant que la bibliothèque de Montréal-Est désire développer un mini centre d'informations et de multimédia pour les jeunes et les adultes, améliorer sa collection et enrichir son fonds documentaire;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre une aide dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, afin de présenter les projets ci-haut mentionnés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » et d'autoriser cette dernière à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LA FÊTE DES VOISINS

CM-201005152

5.4

Considérant la demande reçue pour l'utilisation de l'autobus dans le cadre de la Fête des voisins, activité organisée par la Table de concertation des aînés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour la Fête des voisins le 5 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS POUR LES FESTIVITÉS PRINTANIÈRES

CM-201005153

5.5

Considérant la demande reçue des organisateurs des festivités printanières pour l'utilisation de l'autobus pour leur circuit historique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est aux organisateurs des festivités printanières qui se tiendra le 15 mai 2010. Ce prêt est toutefois conditionnel au paiement, par les organisateurs de cette activité, du tarif horaire du chauffeur, lequel est de 25,69 \$, et ce, pour toute la durée de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACTIVITÉ DE DANSE EN LIGNE

CM-201005154

5.6

Considérant la demande reçue pour l'organisation d'une activité de danse en ligne;

Considérant les recommandations de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire à l'effet de tenir une activité de danse en ligne dans le stationnement situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville, et ce, les jeudis à compter du jeudi 8 juillet jusqu'au 26 août 2010 de 19 h à 22 h.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à monsieur Pierre Lacombe pour la tenue d'une activité de danse en ligne suivant les modalités suivantes : 350 \$ lorsque l'activité est tenue, 175 \$ si l'activité est annulée du fait d'intempérie, le tout pour une dépense maximale de 2 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER DES PLACEMENTS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

CM-201005155

5.7

Considérant que le Conseil peut autoriser la trésorière à placer les deniers provenant des taxes ou redevances municipales ou tout autre denier appartenant à la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, à placer, conformément aux dispositions de *la Loi sur les cités et villes*, et plus particulièrement son article 99, les deniers de la Ville provenant des taxes ou redevances municipales ou tout autre denier appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201005156

5.8

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante les états comparatifs du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2010, le tout conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ENTENTE AVEC GESTION IMMOBILIÈRE SETL INC. DANS LE DOSSIER DU PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE

CM-201005157

5.9

Considérant que, dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, la Ville de Montréal-Est doit se porter acquéreur de l'emprise nécessaire à ce projet;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Immobilière SETL inc., compagnie affiliée à Logistec Arrimage inc., laquelle prévoit la cession par cette dernière d'une lisière de terrain à la Ville de Montréal-Est, lui permettant ainsi de procéder aux travaux de prolongement de l'avenue Lakefield.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et Gestion Immobilière SETL inc.;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente et tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DROIT D'USAGE - NOUVELLE CONDUITE VERS LES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE CHIMIE PARACHEM S.E.C.

CM-201005158

5.10

Considérant la demande reçue de Chimie ParaChem, s.e.c. pour le passage d'une conduite sous certaines rues de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les dispositions du règlement 649 – *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville de Montréal-Est*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la compagnie Chimie ParaChem s.e.c. à installer une conduite sous diverses rues de la Ville, le tout tel qu'indiqué sur le plan E-00-2009-2720-2, et ce, conditionnellement à ce que :

- o Ladite compagnie s'engage à ne pas nuire ou à faire en sorte qu'on ne nuise pas en aucun temps et d'aucune façon à l'exploitation, l'entretien et l'usage des rues sous lesquelles passera la conduite;
- o La compagnie ne pourra transporter ni céder ses droits, en tout ou en partie, pendant toute la durée de la présente convention, sans l'autorisation écrite et préalable de la Ville. La présente restriction ne s'applique toutefois pas à tout transfert ou cession de droit par la compagnie à sa corporation mère ou à ses filiales;
- o La compagnie devra en tout temps, garantir et tenir indemne la Ville de toute perte, dépense ou dommage découlant de toute négligence ou faute de la compagnie, de ses employés ou agents dans l'exercice des droits accordés par le présent acte, ainsi que toute réclamation, perte, frais et déboursés, action ou autre procédure faite ou intentée par qui que ce soit, à la suite soit d'accident, de blessure aux personnes, de dommage à la propriété causés par l'exercice des droits accordés aux présentes. Elle s'engage ainsi à prendre fait et cause pour la Ville et à défendre celle-ci contre toute réclamation qui pourrait être faite ou toute action qui pourrait être prise et tout jugement qui pourrait être rendu contre la Ville en raison des présentes;
- o La compagnie s'engage à payer une compensation telle qu'établie par le règlement 649 – *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville de Montréal-Est*;
- o La compagnie s'engage à paver l'avenue Denis à sa pleine largeur et à réparer et remettre en état toute autre rue, ruelle et place publique au-dessus et/ou au-dessous desquelles des travaux auront été réalisés pour permettre le passage de ladite conduite.

De mandater Me André Lesage, notaire, afin de préparer un acte de droit d'usage conforme aux présentes;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la Ville, ledit acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT**6**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA NOTE 23 AFFECTANT LA ZONE 9**CM-201005159**

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 66**CM-201005160**

6.3

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66.

RÈGLEMENT 714-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 66 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**CM-201005161**

6.4

Considérant qu'il y a lieu d'établir des normes de lotissement applicables à la nouvelle zone 66.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 714-3 - Règlement modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 8 ET DE CRÉER LA ZONE 66 À PARTIE DE LA ZONE 22 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**CM-201005162**

6.5

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'adopter le premier projet de règlement 713-71 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 62 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**CM-201005163**

6.6

Considérant la demande de Canterm Terminaux Canadiens inc. pour l'implantation d'une usine de fabrication de biodiesel à base de graisse animale;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la modification du zonage;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-72 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 609-6-2 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - ET SON AMENDEMENT AFIN DE MODIFIER LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE - ADOPTION

CM-201005164

6.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est appuie les démarches de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve pour le projet de modification du réseau de camionnage sur la rue Notre-Dame Est (CM-200909222);

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 609-6-2 – *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* – et son amendement afin de modifier le réseau de camionnage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ET SON AMENDEMENT AFIN D'AUGMENTER À UN REPRÉSENTANT PAR DISTRICT LE NOMBRE DE MEMBRES CHOISIS PARMIS LES RÉSIDENTS

CM-201005165

6.8

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement R14-106-2 - *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* - et son amendement afin d'augmenter à un représentant par district le nombre de membres choisis parmi les résidents.

RÈGLEMENT 718-3 - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 718 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ET SES AMENDEMENTS – ADOPTION DU PROJET

CM-201005166

6.9

Considérant que les dispositions du règlement 718 - *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* – ne sont plus adaptées aux réalités des secteurs visés de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'adopter le projet de règlement 718-3 – *Règlement abrogeant le règlement 718 – Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* – et ses amendements;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 9-2010 - RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD ENTRE LES RUES HOCHELAGA ET SHERBROOKE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN - AFIN D'AJOUTER L'ANNEXE C DÉCRIVANT L'EMPRISE DE L'AVENUE LAKEFIELD DANS LE CADRE DU PROJET DST-2008-03

CM-201005167

6.10

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* afin d'identifier la partie du terrain que la Ville de Montréal-Est devra acquérir de gré à gré ou par expropriation pour permettre le prolongement de ladite avenue.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier le règlement 9-2010 – *Règlement autorisant les travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* afin de :

Remplacer son article 1 par l'article 1 suivant :

1. Le conseil décrète les travaux le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke qui consistent en la construction d'une fondation, d'une chaussée en enrobé, d'un bassin de rétention et d'un passage à niveau. Ces travaux comprennent également la correction et le colmatage des fissures de la dalle de béton existante incluant la mise en place d'une couche de roulement en enrobé bitumineux, la démolition de structures de béton ainsi que tous autres travaux connexes, incluant les services professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, le tout, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur et directeur des services techniques, en date du 11 mars 2010, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». Ces travaux sont localisés suivant un plan clé portant le numéro M00964A daté du 12 août 2008, et préparé par CIMA +, lequel plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».

Ajouter l'article 1.1, lequel se lit comme suit :

- 1.1. Le Conseil est autorisé à acquérir aux fins du présent règlement, de gré à gré ou par expropriation, des parties du lot 2 349 682 et une partie des lots 1 251 190 et 1 251 199, tel qu'illustré au plan préparé par monsieur Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, en date du 16 septembre 2008, numéro de minute 4975, et plus amplement identifiés dans les descriptions techniques préparées par monsieur Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, datés respectivement du 25 novembre 2008 et 2 mars 2009 et portant les minutes 46670 et 47265, lesquels plans font partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « C ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-67 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SCINDER LA ZONE 51 EN TROIS ZONES, SOIT 51, 64 ET 65 - ADOPTION

CM-201005168

6.11

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 713-67 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de scinder la zone 51 en trois zones, soit 51, 64 et 65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 714-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES ZONES 64 ET 65 - ADOPTION

CM-201005169

6.12

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 714-2 – Règlement modifiant le règlement 714 – *Règlement de lotissement* – et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les zones 64 et 65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE AVEC LA FIRME BUREAU CANADIEN D'INVESTIGATION & AJUSTEMENT (CBIA) INC. ET OCTROI DUDIT CONTRAT À LA FIRME SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES POUR UN MONTANT DE 204 144,83 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201005170

7.1

Considérant l'octroi du contrat de location d'une agence de sécurité-patrouille (Projet DTP2010-03) à la firme Bureau canadien d'investigation et ajustement (CBIA) inc.;

Considérant que cette firme s'est prévaluée des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* contrevenant ainsi au paragraphe e) de l'article 5.1;

Considérant que, le 4 mai 2010, la Ville de Montréal-Est a fait parvenir un avis de résiliation de contrat effectif le 12 mai 2010 à la firme Bureau canadien d'investigation et d'ajustement (CBIA) inc.;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ratifier la résiliation du contrat de location d'une agence de sécurité-patrouille (Projet DTP2010-03) octroyé à la firme Bureau canadien d'investigation et d'ajustement (CBIA) inc. puisque cette dernière s'est prévaluée des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* contrevenant ainsi au paragraphe e) de l'article 5.1 dudit contrat;

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et d'adjuger le contrat pour la location d'une agence de sécurité-patrouille (Projet DTP2010-03) à la firme Sécurité des Deux-Rives, au montant de 155 608,58 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission.

De plus, la Ville de Montréal-Est exerce l'option 2 – Agent de sécurité – Accueil à l'Hôtel de Ville pour la même période pour le prix de 48 536,25 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE 4 SAISONS, AILES, CHASSE-NEIGE ET HARNAIS À GLOBOCAM MONTRÉAL INC. POUR UN MONTANT DE 200 719,76 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201005171

7.2

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons, ailes, chasse-neige et harnais publiée sur le site internet SE@O et dans l'édition du journal Avenir le 13 avril 2010, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ing. et directeur des travaux publics;

Considérant que cinq soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai 2010;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing. et directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing. et directeur des travaux publics, et d'adjuger le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne 4 saisons, ailes, chasse-neige et harnais à Globocam Montréal inc. au prix de sa soumission, identifiée comme étant la soumission (A), soit 200 719,76 \$ incluant toutes taxes;

De plus, la Ville de Montréal-Est exerce l'option pour l'acquisition d'une porte côté droit (porte avec une grande fenêtre dans le bas pour voir le matériel de déneigement) pour le prix de 170,91 \$ incluant toutes taxes;

Le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission.

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DES TRAVAUX POUR LE PAVAGE DE RUES ET TROTTOIRS 2010 ET OCTROI DU CONTRAT À CET EFFET À LOUISBOURG SBC, S.E.C. DIVISION SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION POUR UN MONTANT DE 422 618,11 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201005172

7.3

Considérant que la chaussée et les trottoirs de plusieurs rues de la Ville de Montréal-Est sont en mauvais état et qu'il y a lieu de procéder à leur réfection;

Considérant la demande de soumissions publiques pour le pavage de rues et trottoirs 2010 publiée sur le site internet SE@O, dans l'édition du journal Avenir et du journal Constructo le 27 avril 2010, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que six soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 mai 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser les travaux de pavage de rues et trottoirs prévus au budget 2010 et d'affecter à cette fin la somme de 422 618,11 \$ (Certificat de disponibilité de crédit : CT-10-044);

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour les travaux de pavage de rues et trottoirs 2010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction pour un montant de 422 618,11 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2010-39;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

NOMINATION DE MONSIEUR MARCEL LEBLANC AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DES ÉQUIPEMENTS ET DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ESPACES VERTS À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

CM-201005173

9.2

Considérant qu'à la suite de l'appel de candidature pour le poste de contremaître des équipements et bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 33 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection formé de messieurs Louis Lemay, directeur général, David Chartier, directeur des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, chef de division des ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Marcel Leblanc audit poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité de sélection et de nommer monsieur Marcel Leblanc au poste de contremaître des équipements et bâtiments municipaux et espaces verts à la Direction des travaux publics. Son traitement annuel est fixé à 67 815 \$ et ses avantages sociaux sont ceux actuellement applicables au personnel cadre de la Ville de Montréal-Est.

Il est accordé à monsieur Leblanc pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, 5 semaines de vacances. Toutefois, pour les années subséquentes, son quantum de vacances sera établi en tenant compte de ses années d'ancienneté à la Ville de Montréal-Est.

Cette nomination est cependant conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de 10 mois.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Monique Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201005174

9.3

Considérant qu'il y a lieu d'établir une politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les recommandations de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner les recommandations de monsieur Louis Lemay, directeur général, et d'adopter la Politique de rémunération des cadres de la Ville de Montréal-Est. Cette politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Monique Major.
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

APPROBATION DE L'AJUSTEMENT DU SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CM-201005175

9.4

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement salarial de monsieur Louis Lemay, directeur général;
Considérant la performance que monsieur Louis Lemay a démontré dans l'exercice de ses fonctions;
Considérant la satisfaction du maire et des conseillers envers le rendement de monsieur Louis Lemay;
Considérant sa très grande implication au sein de la ville et, particulièrement, par sa présence aux 4 commissions de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'accorder à monsieur Louis Lemay, directeur général, un salaire annuel de 119 620 \$, lequel salaire inclut un dédommagement de 2 000 \$ pour chaque commission sur lequel il siège. Ce salaire est rétroactif au 1^{er} janvier 2010;

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Monique Major.
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

APPROBATION DES AJUSTEMENTS DE SALAIRE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire, monsieur Robert Coutu, a avisé le greffier dans les quatre-vingt-seize heures de l'adoption de la résolution CM-201005176 « APPROBATION DES AJUSTEMENTS DE SALAIRE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST » qu'il ne l'approuve pas. De ce fait, le greffier a suspendu les effets de cette résolution jusqu'à ce qu'elle soit considérée à nouveau par le conseil dès la séance suivante d'urgence et en priorité.

CM-201005176

9.5

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux ajustements de salaires du personnel cadre de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2010;

Considérant les propositions soumises à cet effet par monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'accorder une augmentation salariale de 2,5 % à tout le personnel cadre actuel de la Ville de Montréal-Est à l'exception du directeur général, et ce, conditionnellement à ce que l'employé ait accompli 3 mois de service dans une fonction de cadre au 1^{er} janvier 2010. Cette augmentation est rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Elle s'applique également au titulaire du poste de directeur des loisirs et des services communautaires en fonction entre le 1^{er} janvier 2010 et le 26 mars 2010;

D'augmenter les échelles salariales de tous les postes cadres de la Ville de Montréal-Est de 1 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après reconsidération de cette résolution par le Conseil lors de la séance ordinaire du 14 juin 2010, la résolution CM-201005176 a été désapprouvée et remplacée par la résolution CM-201006183.

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON DE 1 000 \$ À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LES RÉNOVATIONS

CM-201005177 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Légion royale canadienne pour leurs travaux de rénovation;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des communications.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à la Légion royale canadienne pour leurs travaux de rénovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ AU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST

CM-201005178 10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue des organisateurs du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est qui se tiendra le 12 juin prochain au Club de golf de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 100 \$ AU CLUB DES VOITURES ANCIENNES DU QUÉBEC

CM-201005179 10.3

Considérant la demande d'aide financière reçue du club des voitures anciennes du Québec;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 100 \$ au club des voitures anciennes du Québec pour le financement de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 100 \$ À MADAME PAULINE BOURQUE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS LORS DE LA FÊTE DES VOISINS

CM-201005180 10.4

Considérant la demande d'aide financière reçue de madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours de carrés à faire déguster lors de la fête des voisins;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des communications.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 100 \$ à madame Pauline Bourque pour l'organisation d'un concours de carrés à faire déguster lors de la fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE **11**

PROCLAMATION **12**

AFFAIRE NOUVELLE

13

REPORT DE LA SOIRÉE « RETROUVAILLES » PRÉVUE LE VENDREDI 4 JUIN 2010 AU SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010

13.1

Retiré.

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201005181

13.2

Considérant l'adoption de la résolution CM-200903029 constituant le Comité du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'approche des fêtes du centenaire de la Ville;

Considérant la nécessité d'exposer aux membres du Comité le contenu des cérémonies;

Considérant les recommandations de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De modifier la constitution du Comité du 100^e anniversaire de la façon suivante :

- M. Robert Coutu, maire et président honorifique;
- Mme Hélène Marceau, coordonnatrice des loisirs,
- Mme Marie-Claude Bonnassere, représentante des employés cols blancs;
- M. Serge Bordeleau, représentant des employés col bleus;
- Mme Carole Kingsley, citoyenne;
- M. Yves Sigouin, citoyen;
- M. Daniel Hamel, citoyen;
- Mme Julie Peccia, citoyenne

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Monique Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de questions relatives à l'ordre du jour

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201005182

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier